

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



UEFA NATIONS LEAGUE 2022 - FORMULAIRE BILLETTERIE
PAGE 4

**INFOS
DISTRICT**

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 4

CSG & SR

PAGE 6

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :



@district93foot



@district93football



@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 30 AVRIL ET 1ER MAI 2022



Monsieur HADEF Ahmed sera à votre écoute durant ce week-end du 30 avril et 1er mai 2022 au 06 69 25 92 93.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner. En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI. Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉS

UEFA NATIONS LEAGUE 2022 - RENCONTRES AU STADE DE FRANCE - FORMULAIRE BILLETTERIE

Dans le cadre de l'UEFA Nations League 2022, l'Equipe de France jouera ses 2 prochaines rencontres au Stade de France :

- France / Danemark, le vendredi 3 Juin à 20h45
- France / Croatie, le lundi 13 juin 20h45

Vous trouverez ci-après, 2 formulaires billetterie (en format pdf) à nous retourner :

- Bon de commande France-Danemark -10%
- Bon de commande France-Croatie -10%

Nous attendons vos retour avant le vendredi 6 mai 2022.

ACTUALISATION AU 25 AVRIL 2022 DU PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Nous vous communiquons officiellement ci-après le protocole des compétitions régionales et départementales actualisé au 25 avril 2022.



Protocole de Reprise des Compétitions Régionales et Départementales



ACTUALITÉS

CAMPAGNE ANS 2022

La campagne 2022 relative à l'action de l'Agence nationale du Sport (ANS) pour le développement des pratiques sportives en Île-de-France est ouverte.

Ainsi, les demandes de subvention seront à déposer via Le Compte-Asso au plus tard le 4 mai 2022.

Ci-après, les notes de Monsieur le préfet d'Île-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'ANS relative aux dispositifs suivants :

- Acquisition des savoirs fondamentaux – « Plan de prévention des noyades et du développement de l'aisance aquatique » et « savoir rouler à vélo » (Note d'Orientation Régionale ANS 2022_savoirs fondamentaux) ;
- Accompagnement du projet sportif territorial en direction des structures hors PST et renforcement de la lutte contre les violences notamment sexuelles dans le sport (Note d'Orientation Régionale ANS 2022 PST_autres) ;
- Emploi et apprentissage (Note d'Orientation Régionale ANS 2022 emploi).

Ces notes précisent notamment le calendrier et les modalités de dépôt des demandes de subvention auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis et de la DRAJES d'Île-de-France.

Concernant la campagne « emploi et apprentissage », il est indispensable de prendre contact avec Monsieur Pascal Lahitte, référent emploi du SDJES de la Seine-Saint-Denis, il vous accompagnera dans votre démarche avant de déposer votre demande sur le compte Asso.

Le code financeur 2022 pour la Seine-Saint-Denis est le 143.

Pour pouvoir déposer une demande, il est nécessaire de sélectionner un sous-dispositif :

- Plan de prévention des noyades et du développement de l'aisance aquatique : sélectionner "prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique"
- Savoir rouler à vélo le sous-dispositif aides territoriales (hors emploi) : sélectionner "aides territoriales hors emploi"
- Emploi et apprentissage : sélectionner soit "apprentissage", soit "emploi", soit "emploi : 1 jeune 1 solution"
- Aide aux structures hors PST : sélectionner "aides territoriales hors emploi"
- Renforcement de la lutte contre les violences notamment sexuelles dans le sport : sélectionner "aides territoriales hors emploi"

Concernant l'emploi et l'apprentissage:

Pour cette année 2022, trois dispositifs vous sont proposés :

- Les emplois ANS
- Le dispositif #1Jeune1Solution
- Le soutien à l'apprentissage

Les deux premiers dispositifs peuvent se combiner.

Les demandes de subvention seront à déposer via Le Compte-Asso au plus tard le 4 mai 2022.

Attention : Il est indispensable de prendre contact avec Monsieur Pascal Lahitte, référent emploi du SDJES de la Seine-Saint-Denis (pascal.lahitte@ac-creteil.fr). Il vous accompagnera dans votre démarche avant de déposer votre demande sur le compte Asso.

Pour plus d'information, vous trouverez ci-après la Note d'Orientation Régionale ANS 2022 emploi

Aide à la saisie

Le code financeur 2022 pour la Seine-Saint-Denis est le 143.

Pour pouvoir déposer une demande, il est nécessaire de sélectionner un sous-dispositif.

- Emploi et apprentissage : sélectionner soit "apprentissage", soit "emploi", soit "emploi : 1 jeune 1 solution"



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 26 AVRIL 2022

PRÉSIDENTE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, JEAN CLAUDE NJEHOYA, MANUEL COBO, MOHAMED RAOUADI (CDA).
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

EXCUSÉS : MM. GÉRARD VIVARGENT (CD), MUSTAPHA MANSOUR.

Début de la réunion à 18H40

SeniorsD1 Match 50558.2 Noisy le Grand Fc 2/Stade de l'Est du 16/4/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation du Stade de l'Est sur la participation et la qualification de M. Alexandru VASILACHE Lic. 2547868934 susceptible de ne pas avoir obtenu le certificat international de transfert pour l'obtention de sa licence alors que le joueur serait enregistré dans les fichiers de la Fédération Italienne de Football,

Considérant que le mail du Stade de l'Est provient d'une adresse non officielle du club,

Considérant que le Stade de l'Est n'a pas respecté le titre IV des Procédures du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Rejette la demande d'évocation du Stade de l'Est comme irrecevable,

Débite Stade de l'Est des frais de dossier.

Seniors Féminines Match 51296.2 Blanc Mesnil Sf/Atlético Bagnolet 2 du 23/4/22

La Commission,

Hors la présence de M. NJEHOYA qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport de l'Atlético Bagnolet,

Constatant que le car devant être alloué à l'équipe n'a pu être fourni comme prévu,

Constatant le rapport de la Ville de Bagnolet qui reconnaît l'omission d'avoir programmé un chauffeur pour ce déplacement,

Considérant que l'Atlético Bagnolet ne peut être tenu comme responsable de cet état de fait,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la CSG avec frais d'arbitrage à la charge de l'Atlético Bagnolet.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U18 D1 Match 52437.2Uf Clichois/As La Courneuve du 10/4/22

La Commission,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'As La Courneuve sur la participation de M. Mehdi KHOUMANI Lic. 9602394977 de l'Uf Clichois susceptible d'avoir joué sous fausse identité,

S'en saisit pour en faire évocation,

Demande à l'Uf Clichois ses éventuelles observations pour sa réunion du 19 avril prochain.

Reprise du dossier,

Après lecture des observations de l'Uf Clichois,

S'en saisit pour en faire évocation,

Convoque pour sa réunion du 26 avril pour 19h00 en visio conférence :

M. Mehdi KHOUMANI Joueur de l'Uf Clichois,

M. Boubou DIALLO Educateur Uf Clichois,

M. Arsène SECTOLAND Educateur As La Courneuve

M. Jean Marie BASTIN Arbitre Lpiff

Une décision sera prise ce jour.

Reprise du dossier,

Après audition de MM. Boubou DIALLO Educateur, Hicham KHOUMANI, Père du joueur, Mehdi KHOUMANI Joueur, tous trois de l'Uf Clichois,

Après audition de MM. Arsène SECTOLAND Educateur, Nordine BENSERRAI Correspondant, tous deux de l'As La Courneuve,

Après audition de M. Jean-Marie BASTIN Arbitre Lpiff,

Constatant que M. DIALLO certifie que M. Mehdi KHOUMANI a bien participé à la rencontre,

Constatant selon l'Arbitre, qu'un contrôle des licences a été effectué avant match et qu'aucune réserve n'a été posée avant les signatures mais que le Dirigeant de l'As La Courneuve est revenu le voir pour poser une réserve pour fraude sur identité,

Constatant qu'il précise avoir pris une photo de la licence du joueur,

Constatant que M. SECTOLAND dit avoir reçu une information comme quoi un joueur évoluait sous fausse licence et que la photo de la licence ne correspondait pas au joueur ayant participé à la rencontre, d'où sa réserve,

Constatant que M. BENSERRAI poursuit en confirmant la source tout en affirmant que le joueur ayant joué ce jour s'appelle M. Awais BUTT,

Constatant qu'il ait posé certaines questions à M. Mehdi KHOUMANI sur le sort du match, celui-ci donnant le bon score, la couleur des maillots de son adversaire, ne se rappelant plus du score à la mi-temps mais disant avoir pris le but en seconde mi-temps,

Constatant que l'Arbitre dit reconnaître le joueur qui est le même que sur la photo de sa licence mais dit ne pas avoir fait attention durant le match si c'est bien le même joueur présent en réunion,

Constatant que l'As La Courneuve a téléphoné à la permanence du District qui lui a proposé de revoir le joueur pour prendre une photo mais que celui-ci ne s'est pas présenté et qu'il était déjà parti,

Constatant que M. DIALLO dit ne pas savoir qui était au téléphone et que donc il a refusé de refaire venir son joueur,

Constatant que M. BENSERRAI dit que le joueur présent en réunion est plus costaud physiquement que celui qui a réellement joué,

Constatant que l'As La Courneuve a produit un document photographique du joueur lors du match, mais celui-ci se cachant le visage, il est impossible de distinguer le visage de ce joueur,

Constatant que chaque club reste sur ses positions,

Place le dossier en attente pour complément d'enquête.

U18 D2 A Match 52485.2 Les Lilas Fc 2/Villemomble Sports 2 du 24/4/22

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve des Lilas Fc sur la participation de plus de trois joueurs de Villemomble Sports susceptibles d'avoir participé à plus de dix rencontres avec l'équipe supérieure alors que dans les cinq dernières journées pour la dire recevable en la forme,

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Après lecture des rencontres de l'équipe 1 de Villemomble Sports,
Constatant que seuls les joueurs, M. Kylian ABBES Lic. 2546257904(22 matches), Jules DUMAS Lic. 2546232335 (11 matches) ont effectué plus de dix rencontres, Considérant que Villemomble Sports n'a pas enfreint l'article 7.10 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain Débite Fc Les Lilas des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D3 B Match 50206.2 Sfc Neuilly 2/Es Stains du 2/4/22

La Commission,

Hors la présence de M SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de l'Es Stains sur la participation d'un arbitre assistant différent au cours de la partie,

Constatant que la réclamation est parvenue au District le mercredi 6 avril 2022 à 00h02,

Constatant que l'Es Stains a transmis une preuve d'envoi de sa réclamation le mardi 5 avril 2022 à 23h59,

Dit réclamation recevable en la forme,

Demande ses éventuelles observations au Sfc Neuilly,

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Reprise du dossier,

Après lecture du rapport de l'Arbitre bénévole du Sfc Neuilly qui affirme n'avoir vu aucun changement d'arbitre assistant du club receveur tout en joignant une vidéo sur le retard du club visiteur,

Constatant que l'Es Stains posséderait des photos montrant deux arbitres assistants au cours de la rencontre,

Place le dossier à nouveau en attente des documents à fournir de l'Es Stains. Reprise du dossier,

Après visualisation des photographies transmises par l'Es Stains qui montrent deux personnes différentes à la touche,

Considérant que Sfc Neuilly a enfreint l'article 17.7 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à rejouer à une date à fixer par la CSG.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 DistrictCup Match 58869.1Villemomble Fc 2/Bourget Fc 2 du 23/4/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de Villemomble Fc sur la participation de l'ensemble de l'équipe du Bourget Fc 2 susceptible d'avoir joué plus de cinq matches avec l'équipe supérieure pour la dire recevable en la forme,

Demande ses éventuelles observations au Bourget Fc,

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Futsal D2 A Match50031.2 Almaty Bobigny Futsal 2/Futsal Neuilly du 16/4/22

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Prend connaissance de la réserve de Futsal Neuilly sur la participation de l'ensemble de l'équipe d'Almaty Bobigny Futsal 2 susceptible d'avoir participé avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain pour la dire recevable sur la forme,

Après lecture des rencontres de l'équipe 1 d'Almaty Bobigny Futsal,

Constatant que cette équipe jouait le 1/4/22 en D1 contre Pierrefitte Fc 2,

Constatant que Pierrefitte Fc 2, club receveur, n'a pas encore transmis la feuille de match de cette rencontre,

Place le dossier en attente de la réception de cette feuille de match.

FORFAITS

Coupe

Seniors Féminines Rc St Denis/**Csl Aulnay** du 30/4/22

U14 District Cup Montfermeil Fc 2/**Fc 93 Bobigny 2** du 23/4/22

1er Forfait

U18 D1 TremblayFc/**Montreuil Fc** du 24/4/22

U16 D4 A **Uf Clichois 2**/Fa Le Raincy 2 du 24/4/22

U14 D2 B Es Stains/**Espérance Aulnaysienne 2** du 23/4/22

U11 F Poule A Rc St Denis2/**OI Noisy le Sec Banlieue 93** du 23/4/22

Super Vétérans Poule C Vaujours Fc/**Benfica Portugais Paris 19è** du 24/4/22

U15 Futsal Poule B Afc Ile St Denis/**Blanc Mesnil Sf** du 10/4/22

Futsal D2 A **Ac Montreuil**/Jeunesse Aulnaysienne 2 du 25/4/22

Futsal D2 A **Gagny United Futsal**/Asc Pierrefitte du 21/4/22

U9 Futsal Poule A Pierrefitte Fc/**Les Artistes Futsal** du 24/4/22

2è Forfait

Néant

Forfait général

Seniors D3 B **As Victory**

Seniors D4 B **As Victory 2**

Anciens D2 B **Js Bondy**

Futsal Seniors F **Drancy Futsal**

FEUILLES DE MATCHESNON PARVENUES

1ère demande :

Seniors D3 B **Cs Villetaneuse 2**/Usm Gagny 2 du 24/4/22

Cdm D1 Poule B **Villepinte Fc**/Csl Aulnaydu 24/4/22

U13 Critérium **St Denis Us**/Romainville Fc (équipes 1-2-3) du 23/4/22

U13 Critérium **Pierrefitte Fc**/Atlético Bagnolet (équipe 2) du 23/4/22

U13 Critérium **Uf Clichois**/Csl Aulnay (équipes 1-2-3) du 23/4/22

U13 Critérium **Fa Le Raincy**/Fc Les Lilas (équipes 1-2-3)du 23/4/22

U13 Critérium **Csm Ile St Denis**/Blanc Mesnil Sf (équipes 1-2-3) du 23/4/22

U13 Critérium **Tremblay Fc**/Noisy le Grand Fc (équipes 1-2) du 23/4/22

U13 Critérium **Red Star Fc**/Etoile Fc Bobigny (équipes 1-2) du 23/4/22



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U13 Critérium **Villepinte Fc**/Fc Coubronnois (équipe 1) du 23/4/22
U13 Critérium **Csm Ile St Denis**/Ass Noiséenne (équipes 4-5) du 23/4/22
U13 Critérium **Stade de l'Est**/Fc 93 Bobigny (équipe 1) du 23/4/22
U13 Critérium **So Rosny**/Sfc Neuilly (équipes 1-2-3-4) du 23/4/22
U11 Critérium **Esd Montreuil**/Fc Aulnay (équipes 1-2-3-4) du 23/4/22
U11 Critérium **Epp Gervaisienne**/Vaujours Fc (équipes 1-2) du 23/4/22
U11 Critérium **Bourget Fc**/Villepinte Fc (équipes 1-2-3-4) du 23/4/22
U11 Critérium **Csl Aulnay**/Csm Ile St Denis (équipes 1-2) du 23/4/22
U11 Critérium **Js Bondy**/Paris International (équipe 1) du 23/4/22
U11 Critérium **Sc Dugny**/Cs Villetaneuse (équipe 1) du 23/4/22
U11 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/As La Courneuve (équipes 1-2-3-4) du 23/4/22
U11 Critérium **Sfc Neuilly**/Tremblay Fc (équipe 3) du 23/4/22
55 ans Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Es Stains du 24/4/22
Futsal D1 **Karma Fsc**/Drancy Futsal du 23/4/22
Futsal D2 Poule A **Almaty Bobigny Futsal 2**/Sevran Fu 2 du 23/4/22
U15 Futsal Poule A **Drancy Futsal**/Almaty Bobigny Futsal du 23/4/22
U15 Futsal Poule A **Nouveau Souffle Fc**/Pierrefitte Fc du 24/4/22
U15 Futsal Poule B **Les Artistes Futsal**/Karma Fsc du 24/4/22
U15 Futsal Poule B **Montreuil Ac**/Aulnay Futsal du 24/4/22
U13 Futsal Poule A **Jeunesse Aulnay**/Dinamik Bondy Futsal du 23/4/22
U13 Futsal Poule A **Blanc Mesnil Sf**/Almaty Bobigny Futsal du 24/4/22
U13 Futsal Poule A **Nouveau Souffle Fc**/Montreuil Ac du 24/4/22
U13 Futsal Poule B **Aulnay Futsal**/Office Municipal Aubervilliers du 24/4/22
U13 Futsal Poule B **Futsal Neuilly**/Pierrefitte Fc du 24/4/22
U11 Futsal Poule A **Pierrefitte Fc**/Pierrefitte Fc F 2 du 24/4/22
U9 Futsal Poule A **Aulnay Futsal**/Afc Ile St Denis du 24/4/22

2^e demande

U15 Futsal Coupe **Ac Montreuil**/Afc Ile St Denis du 17/4/22
U13 Futsal Coupe **Pierrefitte Fc**/Aulnay Futsal du 16/4/22
U9 Futsal Coupe **Noisy le Grand Futsal**/Pierrefitte Fc du 16/4/22

3^e et dernière demande

U16 D4 B **Blanc Mesnil Sf 3**/Es Stains 2 du 10/4/22
U14 D4 B **So Rosny 2**/Neuilly Plaisance Fc 2 du 9/4/22
Anciens D2 A **Sc Dugny**/Usm Gagny du 10/4/22
U13 Critérium **Montfermeil Fc**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 (équipe 1) du 9/4/22
U13 Critérium **Ol Pantin**/Esd Montreuil (équipe 4) du 9/4/22
U13 Critérium **Csl Aulnay**/Ca Romainville (équipes 1-2-3) du 9/4/22
U13 Critérium **Etoile Fc Bobigny**/Epp Gervaisienne (équipes 1-2) du 9/4/22
U13 Critérium **Js Villetaneuse**/Js Bondy (équipe 1) du 9/4/22
U13 Critérium **Usm Gagny**/Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4) du 9/4/22
U13 F Poule A **Ab St Denis**/Ja Drancy du 9/4/22
U13 F Poule A **As La Courneuve**/Bourget Fc du 9/4/22
U13 F Poule C **As Bondy**/Sfc Neuilly du 9/4/22
U11 Critérium **Js Bondy**/Gournay Fc du 9/4/22
U11 Critérium **Karma Fsc**/Etoile Fc Bobigny (équipes 1-2) du 9/4/22
U11 Critérium **Drancy Fc**/Livry Gargan Fc (équipe 2) du 9/4/22
U11 Critérium **Sevran Fc**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 (équipes 1-2-3-4) du 9/4/22
U11 Critérium **Usm Gagny**/Montfermeil Fc (équipes 1-2-3-4) du 9/4/22
U11 Critérium **St Denis Us**/Fa Le Raincy (équipe 2) du 9/4/22
U11 F Poule A **As Bondy**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 du 9/4/22
Futsal U15 Poule B **Les Artistes**/Office Municipal Aubervilliers du 10/4/22

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Futsal U13 Poule A **Blanc Mesnil Sf**/Atlético Bagnolet du 10/4/22
Futsal U11 Poule A **Almaty Bobigny Futsal**/Cité Sport et Culture du 9/4/22
Futsal U11 Poule B **Les Artistes Futsal F**/Ac Montreuil F du 9/4/22
Futsal U9 Poule A **Karma Fsc**/Pierrefitte Fc du 10/4/22

Matches perdus par pénalité

Seniors D3 B **ESPERANCE AULNAYSIENNE 3**/Fc Coubronnais du 3/4/22
U14 D4 B **NEUILLY PLAISANCE FC 2**/Bourget Fc 2 du 2/4/22
Super Vétérans Poule A **UF CLICHOIS**/Stade de l'Est du 3/4/22
Futsal D1 **PIERREFITTE FC 2**/Almaty Bobigny Futsal du 1/4/22
Futsal D1 **KARMA FSC**/Sport Ethique Livrydu 2/4/22
U11 Critérium **LIVRY GARGAN FC**/Karma Fsc (équipes 5-6) du 2/4/22
U11 Critérium **AS BONDY**/Montfermeil Fc (équipes 1-2-3-4)du 2/4/22
U11 Critérium **LIVRY GARGAN FC**/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 2/4/22
U11 Critérium **AF EPINAY**/St Denis Us (équipe 4) du 2/4/22
U11 F Poule B **AB ST DENIS**/Bourget Fc du 2/4/22
U11 F Poule B **JA DRANCY**/Rc St Denis du 2/4/22
U15 Futsal Coupe **KARMA FSC**/Sport Ethique Livry du 2/4/22
U15 Futsal Poule B **OFFICE MUNICIPAL AUBERVILLIERS**/Ac Montreuil du 2/4/22
U13 Futsal Poule A **AFC ILE ST DENIS**/Nouveau Souffle Fc du 3/4/22
U13 Futsal Poule B **PIERREFITTE FC F**/Aulnay Futsal du 3/4/22
U13 Futsal Poule B **OFFICE MUNICIPAL AUBERVILLIERS F**/Futsal Neuilly du 3/4/22
U9 Futsal Poule B **NOISY LE GRAND FUTSAL**/Blanc Mesnil Sf du 2/4/22

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES

- . En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,
- . En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club)
: amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
- . En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les clubs en gras sont sanctionnés.

Avertissement
Néant

Amende - 100 euros
Néant

Match perdu par pénalité
Néant

Les Clubs rencontrant des problèmes de tout ordre avec la FMI peuvent être reçus par la Commission sur demande via la boîte officielle du club.

Fin de la réunion à 20h20



**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

**DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :
COMPTABILITÉ :**

Mme. Marina SAUVAGE
M. Eric TEURNIER
Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**TECHNIQUE :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :**

M. Marc MATHIEU
M. Jérémy MAYTRAUD
M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

